

RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du jeudi 30 avril 2015

Le jeudi 30 avril 2015, le Collège de l'Hadopi est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, sis au 4, rue du Texel dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, sur convocation de la Présidente.

Sont présents les membres du Collège suivants: Marie-Françoise MARAIS (Présidente), Jean BERBINAU, Elisabeth CREDEVILLE, Alain LEQUEUX, Christian PHELINE, Denis RAPONE, Franck RIESTER, Bernard TRANCHAND.

ORDRE DU JOUR

Introduction de la Présidente; Présentation de la mission interservices promotion et protection des œuvres et de ses projets; Note de cadrage - Protocole «Bilan de la réponse graduée»; Labellisation; Autres points: Avis du Collège sur la renégociation du bail, Contrat dans le cadre de travaux de recherche du DDRD, Procédure contentieuse: recours et marché; Approbation du relevé de conclusions de la séance du 9 avril 2015.

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

Introduction de la Présidente: La Présidente fait un point aux membres du Collège sur l'avant-projet de loi relatif à la création, à l'architecture et au patrimoine.

Présentation de la mission interservices promotion et protection des œuvres et de ses projets: La présentation de la mission est renvoyée au prochain collège pour des questions de temps.

Note de cadrage – Protocole « Bilan de la réponse graduée » : Les membres du Collège échangent sur les modalités de collaboration permettant de réaliser un diagnostic partagé avec la Commission de protection des droits.

Labellisation : Le Collège délibère sur une demande de labellisation et attribue le label mentionné à l'article L. 331-23 du code de la propriété intellectuelle à un candidat.

Autres Points :

- **Avis du Collège sur la renégociation du bail:** Le Secrétaire Général présente les principaux axes stratégiques de renégociation du bail .Le Collège donne un avis favorable sur la démarche et propose différentes options concernant la durée du bail.

- **Contrat dans le cadre de travaux de recherche du Département diagnostics recherche et développement (DDRD) :** Dans le cadre du programme de travail du DDRD qui a été présenté au collège, il est envisagé de conclure un partenariat afin de déterminer l'impact de la qualité et de la fiabilité de la plateforme intermédiaire (Site internet, logiciel..) sur les arbitrages réalisés par le consommateur entre l'offre légale et l'offre illégale. Une discussion s'engage entre les membres du Collège.
- **Procédure contentieuse: recours et marché :** Le Collège est informé d'un recours contentieux introduit récemment contre l'Hadopi et de la passation d'un marché de prestations juridiques en droit de la fonction publique pour assister l'Hadopi.
- **Relevés de conclusions:** Les membres du Collège approuvent le relevé de conclusions de la séance du Collège du 9 avril 2015.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Collège adopte une (1) délibération portant attribution du label mentionné à l'article L. 331-23 du code de la propriété intellectuelle:

Vu la demandes de labellisation ayant fait l'objet d'une publication sur le site de la Haute Autorité avec les éléments mentionnés à l'article R. 331-48 du code de la propriété intellectuelle, le Collège attribue le label prévu à l'article L. 331-23 du code précité à :

- La société Sonothèque pour l'offre d'œuvres et objets protégés accessible depuis l'adresse url <http://sonotheque-hn.com/home.php>

Le 30 avril 2015,

La Présidente de l'Hadopi,


Marie-Françoise MARAIS